



## **EMS et SPAH – Directives relatives aux visites**

### **Visite avec ou sans collation**

La visite est toujours possible sur rendez-vous uniquement et aux endroits dédiés.

Un seul visiteur est autorisé par rendez-vous par résident. En conformité avec les directives de l'Etat, les visites sont possibles entre 09h30 et 11h15 ou entre 13h45 et 16h30, 7/7 jours. Elles se découpent comme suit :

09h30-10h15

10h30-11h15

13h45-14h30

14h45-15h30

15h45-16h30

Une plage de 15 minutes entre chaque visite est indispensable pour la désinfection des emplacements et le mouvement des résidents entre les unités et le lieu de visite.

Seulement une fois assis, le résident et son visiteur peuvent enlever leur masque. La mise en place d'une séparation par plexiglas reste en vigueur ainsi que le respect des distances de sécurité de 1.5 mètres entre le résident et sa visite.

Vous avez la possibilité de commander une boisson ainsi qu'une collation à l'EMS et à la SPAH.

Dans un souci d'équité, nous limitons à deux rendez-vous par famille et par semaine ; maximum une visite par week-end.

### **Informations utiles**

Une personne ne peut pas effectuer une visite dans les cas suivants :

- Si elle a été malade du CoVID, ou qu'elle a présenté des symptômes (toux, fièvre, etc.) le jour de la visite et dans les 15 jours qui la précèdent ;
- Si elle est malade du CoVID en isolement à domicile ;
- Si elle a eu un contact avec un cas CoVID et qu'elle se trouve en quarantaine à domicile ceci pendant toute la période de quarantaine.

Prises de rendez-vous : Nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès de notre secrétariat (021 651 66 66) ouvert de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Nous serons attentifs à tenir compte de vos souhaits tout en étant contraints par les plages horaires encore disponibles.

### **Les règles suivantes s'appliquent lors d'une visite :**

A son arrivée :

- Le visiteur remplit le questionnaire dédié et le personnel présent s'assure que le visiteur puisse bien être admis.

Déroulement de la visite :

- Dès l'arrivée, désinfection des mains ;
- Un collaborateur de l'établissement accueille les visiteurs et les accompagne au lieu du rendez-vous ;
- La durée de la visite est au maximum de 45 minutes ;
- Dès l'entrée dans le bâtiment, le port du masque chirurgical **est obligatoire** et le respect des distances de sécurité de 1.5 mètre entre le résident et les visiteurs ;
- Des échanges d'objets simples sont possibles, après désinfection (par exemple dessins, photos) ;
- À la fin de la visite, les visiteurs sont invités à se désinfecter les mains et sont raccompagnés à la sortie par un collaborateur de l'établissement.

Pour la sécurité de tous, il est impératif que les règles ci-dessus soient respectées scrupuleusement. **En cas de non respect de ces règles, la visite sera interrompue et d'autres mesures pourraient être prises.**

Pour les résidents alités ou en fin de vie, les mêmes recommandations s'appliquent sauf que la visite peut se dérouler en chambre et selon des modalités définies selon la circonstance.

**Chaque visiteur devra informer l'établissement s'il développe des symptômes du COVID au cours des 5 jours suivants la visite. En cas de doute : [www.coronacheck.ch](http://www.coronacheck.ch).**

La situation sanitaire actuelle est en constante évolution ; les directives, recommandations le sont aussi ce qui nous oblige à être très réactifs dans les mesures prises au sein de l'EMS de la Paix du Soir. Nous vous tenons informés au fur et à mesure.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Direction